



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEBAT GENERAL DE LA 57EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

**INTERVENTION DE M. OLIVIER-GABRIEL RICHARD
MINISTRE-CONSEILLER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
EN SALLE DE CONFERENCE 4**

=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=

New York, le 1^{er} mai 2024

Madame la présidente,

En 1994, au Caire, près de 180 Etats sont convenus d'un programme d'action plaçant au cœur des questions de population et de développement l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits et santé sexuels et reproductifs.

Trente ans plus tard, des progrès ont été accomplis. Pour autant, la pleine réalisation du Programme d'action du Caire semble grevée par les atteintes portées aux droits des femmes, par la recrudescence des violences sexuelles et fondées sur le genre, en particulier dans les conflits, par une mortalité maternelle stagnante, et par une extrême pauvreté qui continue de frapper plus de 10% des femmes et des filles dans le monde.

Dans ce contexte, la France souhaite formuler trois remarques.

D'abord, les droits et santé sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement, conditionnent le développement des femmes et des filles. Ces droits donnent aux femmes la maîtrise de leur corps, la possibilité d'un choix, et favorisent ainsi leur autonomisation.

La France se mobilise sur plan multilatéral, notamment à travers la coalition d'action du Forum Génération Égalité dédiée à l'autonomie corporelle et aux droits sexuels et reproductifs, ou en soutenant le programme d'achats et de distribution de contraceptifs du Fonds des Nations Unies pour la population.

Mon pays se mobilise aussi sur le plan national, en ayant récemment inscrit la liberté pour les femmes de recourir à l'avortement dans sa Constitution.

Ensuite, le développement implique que les femmes puissent participer à part égale à la vie publique et économique. C'est la condition pour libérer le plein potentiel de nos sociétés, en cohérence avec l'Agenda 2030.

Nous soutenons le projet de recommandation générale n°40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui consacre la notion de « gouvernance paritaire ». Nous défendons l'importance d'une représentation équitable dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris aux postes de direction comme la présidence de l'Assemblée générale.

Enfin, ces combats doivent être menés en lien étroit avec la société civile. La France a récemment accru ses financements à destination des organisations féministes, à travers un fonds national dédié doté de 250 millions d'euros sur la période 2023-2027.

Nous regrettons que la déclaration politique adoptée lundi dernier ne soit pas plus ambitieuse sur ces questions.

La France continuera, à travers sa diplomatie féministe, de porter ces combats dans toutes les enceintes, notamment lors du Sommet de l'Avenir en septembre.

Je vous remercie./.